

www.maisondelapeche.be

081.411.570



Je
pêche
sans
permis!

PÊCHE
EN
FÊTE

2 et 3 juin
2007

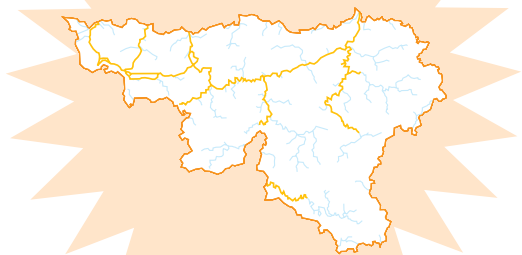
Avec le soutien de :



Les 2 et 3 juin, je peux p cher sans le permis de la R gion wallonne !

  l'initiative du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralit , de l'Environnement et du Tourisme

2 et 3 juin 2007



**Les 2 et 3 juin 2007,
je peux pêcher sans le permis
de la Région wallonne !**

Dans tous les cours d'eau et lacs suivants (en orange sur la carte) :

Rivières

- La Lys
- L'Escaut (sauf affluents)
- La Dendre en aval de la confluence entre la Dendre occidentale et orientale (Ath)
- La Haine canalisée
- La Sambre
- La Meuse
- La dérivation de la Meuse, depuis la Meuse à Liège jusqu'au pont de Coronmeuse
- La Semois en aval du moulin Deleau (ou des Nawés) à Herbeumont
- L'Ourthe en aval du barrage de Nisramont
- L'Amblève en aval du pont de Remouchamps
- La Lesse en aval du premier barrage fixe.

Lacs

Les Lacs de l'Eau d'Heure

Canaux

Tous les canaux :

- l'Espierres
- Ath-Blaton
- Nimy-Blaton
- Antoing-Blaton
- Charleroi-Bruxelles
- canal du centre
- canal Albert

**Pour le programme des nombreuses activités du week-end,
surfez sur www.maisondelapeche.be**

ou

téléphoner au 081/411.570